DLP 5-8-83215392



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31130 BALMA
Tél. (61) 24.06.51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : 80 F
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : 8612-11 R Toulouse

BULLETIN N° 12 DU 1er AOUT 1983

MAÏS

SÉSAMIE

Les chenilles de première génération ont provoqué une diminution du peuplement de certaines parcelles, particulièrement dans les cultures semées tardivement et les maïs-semences.

Les premières pontes du deuxième vol ont été observées dans les derniers jours de juillet et de nouveaux dégâts sont à craindre au cours des prochaines semaines (tiges versées, épis cassés, grains rongés, ...).

> *Une protection insecticide contre les chenilles de deuxième génération doit être envisagée dans les zones où des dégâts ont été notés à la génération précédente.*

Intervenir dès réception du présent bulletin avec du diflubenzuron (DIMILIN à 0,7 Kg / ha).

Le traitement sera effectué :

* **par voie terrestre** avec des appareils enjambeurs, à 400 litres par hectare minimum et 4 kg de pression.

* **par voie aérienne**

L'efficacité des traitements aériens contre la Sésamie n'ayant pas fait l'objet de contrôle dans notre région, la station d'Avertissements aimerait avoir connaissance des lieux où des applications aériennes seront réalisées.

7,32

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

NOCTUELLE DES GRAMINEES (*Mythymna unipuncta*) OU "CIRPHIS"

Depuis plusieurs années, les chenilles de Cirphis, en provenance des prairies et cultures fourragères, sont régulièrement observées sur maïs durant la première quinzaine d'août.

Les dégâts causés par ces chenilles sont toujours localisés et spectaculaires. (Les chenilles se déplacent en ligne, sur un front pour dévorer pratiquement toute la végétation sur leur passage).

En conséquence, surveiller attentivement les maïs et intervenir dès qu'on observe 20 larves de Cirphis ou plus au mètre carré, *en bordure des parcelles*, avec un des produits ci-dessous, utilisé en pulvérisation à 600 litres par hectare minimum et 4 kg de pression.

* acéphate (ORTHENE 50 à 1,5 kg de p.c. / ha),
* trichlorfon (DIPTEREX à 1,5 kg de p.c. / ha),
* bromophos (SOVINEXION à 2 l de p.c. / ha),
* endosulfan + parathion (DRIFENE A.P. à 3,5 l de p.c. / ha).

*
* *
*